

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 17 avril 2019, Monsieur le Président de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire de l'ancienne communauté de communes Sèves-Taute et l'abrogation des cartes communales de Feugères, Gonfreville et Raids.

L'enquête publique se déroulera du 13 mai 2019 à 10h au 14 juin 2019 à 16h30 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé au pôle administratif de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche - 20 rue des Aubépines 50250 La Haye.

Par décision du 4 avril 2019, le Président du Tribunal Administratif de Caen a constitué une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit:

Présidente : Madame Antoinette DUPLENNE, Secrétaire de direction en retraite
Membres titulaires : Monsieur Gérard PASQUETTE, Officier de la Marine Nationale à la retraite
Monsieur Alain RENOUF, Ingénieur travaux publics à la retraite

L'enquête se déroulera simultanément :

- au pôle administratif de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,
- dans les mairies des communes suivantes : Auxais, Feugères, Gonfreville, Gorges, Marchésieux, Nay, Périers, Le Plessis-Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Martin-d'Aubigny et Saint-Sébastien-de-Raids.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la Présidente ou un membre de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête du 13 mai 2019 à 10 heures au 14 juin 2019 à 16 heures 30 inclus dans les lieux indiqués ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Lieux		Jours et heures habituels d'ouverture au public				
Nom	Adresse	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Pôle administratif de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche	20 rue des Aubépines 50250 La Haye	8h30 - 12h00 13h30 - 17h30	8h30 - 12h00 13h30 - 17h30	8h30 - 12h00 13h30 - 17h30	8h30 - 12h00 13h30 - 17h30	8h30 - 12h00 13h30 - 16h30
Mairie de Auxais	Village l'Angoterie 50500 Auxais			14h30 - 17h00		
Mairie de Feugères	5 place du pressoir 50190 Feugères		16h00 - 19h00			16h00 - 18h00
Mairie de Gonfreville	Village Doux 50190 Gonfreville		10h00 - 12h00			
Mairie de Gorges	14 rue du château 50190 Gorges		9h00 - 12h00			9h00 - 12h00
Mairie de Marchésieux	1 rue de l'église 50190 Marchésieux		9h00 - 12h00 14h00 - 19h00		9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
Mairie de Nay	Rue du haut 50190 Nay			9h00 - 12h00		
Mairie de Périers	1 place du Général De Gaulle-BP 27 50190 Périers	9h00 - 12h30 13h30 - 16h30	9h00 - 12h30 13h30 - 16h30	9h00 - 12h30 13h30 - 16h30	9h00 - 12h30 13h30 - 16h30	9h00 - 12h30 13h30 - 16h30
Mairie de Le Plessis-Lastelle	5 rue de Beaucaudray 50250 Le Plessis-Lastelle		14h30 - 18h00			14h30 - 18h00
Mairie de Raids	Le bourg 50500 Raids		10h00 - 12h00			15h00 - 18h00
Mairie de Saint-Germain-sur-Sèves	Le bourg 50190 Saint-Germain-sur-Sèves		14h30 - 17h30			
Mairie de Saint-Martin-d'Aubigny	8 village de l'église 50190 Saint-Martin-d'Aubigny		8h30 - 12h00	16h30 - 19h00		13h30 - 17h00
Mairie de Saint-Sébastien-de-Raids	1 La Sublinière 50190 Saint-Sébastien-de-Raids			13h30 - 15h00		16h30 - 18h00

La Présidente ou un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures exposés ci-dessous :

Dates et heures	Lieux
Lundi 13 mai 2019, 10h00 - 12h00	Pôle administratif de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche 20 rue des Aubépines 50250 La Haye
Mardi 14 mai 2019, 16h00 - 19h00	Mairie de Feugères 5 place du pressoir 50190 Feugères
Mercredi 15 mai 2019, 13h30 - 15h30	Mairie de Saint-Sébastien-de-Raids 1 La Sublinière 50190 Saint-Sébastien-de-Raids
Jeudi 23 mai 2019, 13h30 - 16h30	Mairie de Périers 1 place du Général De Gaulle-BP 27 50190 Périers
Vendredi 24 mai 2019, 9h00 - 12h00	Mairie de Gorges 14 rue du château 50190 Gorges
Vendredi 24 mai 2019, 14h30 - 17h30	Mairie de Le Plessis-Lastelle 5 rue de Beaucaudray 50250 Le Plessis-Lastelle
Mardi 28 mai 2019, 10h00 - 12h00	Mairie de Gonfreville Village Doux 50190 Gonfreville
Mardi 28 mai 2019, 14h30 - 16h30	Mairie de Saint-Germain-sur-Sèves Le bourg 50190 Saint-Germain-sur-Sèves
Mercredi 5 juin 2019, 10h00 - 12h00	Mairie de Nay Rue du haut 50190 Nay
Mercredi 5 juin 2019, 14h30 - 16h30	Mairie de Auxais Village l'Angoterie 50500 Auxais
Vendredi 7 juin 2019, 9h00 - 12h00	Mairie de Marchésieux 1 rue de l'église 50190 Marchésieux
Vendredi 7 juin 2019, 13h30 - 16h30	Mairie de Saint-Martin-d'Aubigny 8 village de l'église 50190 Saint-Martin-d'Aubigny
Mardi 11 juin 2019, 10h00 - 12h00	Mairie de Raids Le bourg 50500 Raids
Vendredi 14 juin 2019, 14h30 - 16h30	Pôle administratif de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche 20 rue des Aubépines 50250 La Haye

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser :

- par voie postale, au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche - PLUi du territoire de l'ancienne communauté de communes Sèves-Taute – Enquête publique - A l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête - 20 rue des Aubépines - 50250 La Haye ;
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquetepublique.plui.st@cocm.fr en indiquant dans l'objet : PLUi du territoire de l'ancienne communauté de communes Sèves-Taute – Enquête publique - à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête (nota : cette adresse mail sera active uniquement durant la période de l'enquête publique à savoir du 13 mai 2019 à 10 heures au 14 juin 2019 à 16 heures 30 inclus).

Le dossier d'enquête publique sera disponible et téléchargeable durant l'enquête publique sur le site internet de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche à l'adresse suivante : www.cocm.fr. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique au pôle administratif de la communauté de communes, siège de l'enquête.

L'évaluation environnementale du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ainsi que son résumé non-technique font partie intégrante du dossier. L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est joint au dossier d'enquête publique. Ils peuvent être consultés dans les mêmes conditions que le projet de PLUi.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche dès la publication du présent arrêté.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par la Présidente ou un membre de la commission d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au pôle administratif de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et sur le site internet www.cocm.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'organe délibérant de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire de l'ancienne communauté de communes Sèves-Taute et sur l'abrogation des cartes communales de Feugères, Gonfreville et Raids. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal en vue de cette approbation. L'abrogation des cartes communales sera également soumise à l'approbation de Monsieur le Préfet de la Manche.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Hégésippe BELLANGER, à la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (pôle politiques publiques, 11 place Saint-Cloud 50430 LESSAY, 02 33 45 50 50, hbllanger@cocm.fr).